

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 décembre 2021
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 15/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2021
(accusé de réception du 14/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport d'orientations budgétaires

Avant le vote du budget doit se tenir un débat relatif au rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui président à la construction dudit budget traitant notamment des engagements pluriannuels envisagés, des orientations en matière de masse salariale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

« Article L2312-1 du code général des collectivités territoriales

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Le budget de la commune est composé du budget principal et de trois budgets annexes (zones d'habitats, parkings en ouvrage et location de bâtiments), un quatrième budget annexe est en extinction, il porte les dernières parcelles à commercialiser par QBO sur les anciennes zones d'activités communales.

Le budget 2022 sera présenté au cours de la séance du conseil municipal du 3 février 2022.

Deuxième budget de la mandature, il met en œuvre les actions définies par le projet de mandat, dont la PPI adoptée en juin 2021.

Il intègre les effets de la première partie du pacte fiscal et financier de QBO et notamment la contribution de la commune au financement de celui-ci.

Le contexte économique et social

La reprise économique en France a été plus rapide qu'imaginée. Nous avons en effet retrouvé le niveau de PIB d'avant crise, même si le potentiel de croissance des deux dernières années n'a pas été engrangé. Mais la reprise économique présente des signes de vulnérabilité en raison de l'inflation et notamment de la flambée des cours de l'énergie et crise de l'approvisionnement des matières premières. Ces derniers éléments pèseront sur l'évolution de certains contrats, avec des hausses importantes.

La très grande majorité des entreprises du bassin d'emploi de Quimper ont fait face aux conséquences des confinements mais l'arrêt des aides de l'État et les remboursements des Prêts Garantis par l'État pourraient avoir un effet déstabilisateur.

Côté population, France Stratégie a confirmé dans une étude la mise en lumière et l'approfondissement des inégalités sociales face à l'épidémie durant le premier confinement. Les enfants et les familles ont été confrontés aux inégalités éducatives et à un risque accru des violences intrafamiliales. Comme pour les adultes, on constate une dégradation de leur santé mentale. La période est marquée par une hausse de la précarité, notamment alimentaire. Les jeunes ont été particulièrement fragilisés par la crise (santé mentale, précarité alimentaire, baisses de revenus).

Par ailleurs, la réforme de l'assurance chômage aura pour conséquence une baisse de revenus pour les salariés en situation de précarité d'emploi.

Enfin, il est constaté une tension sur le marché du logement qui a des conséquences sur la capacité des personnes à faibles revenus pour se loger à Quimper et plus largement une pénurie de logement.

Les politiques sociales de la ville devront tenir compte de ces éléments tout comme les politiques d'attractivité.

Le projet de loi de finances 2022 semble relativement favorable au secteur public local. Il conviendra de rester néanmoins prudent, avec de possibles amendements à la loi de finances après les échéances électorales du printemps 2022.

Ainsi dans le budget 2022, les hypothèses en matière de recettes sont une légère évolution de nos ressources, notamment fiscales. La réforme de la fiscalité locale a été réalisée, côté panier fiscal des collectivités, en 2021 et la dynamique de la taxe foncière est au rendez-vous pour la commune.

Rappel de la stratégie financière

L'objectif pluriannuel est de permettre de concilier une capacité d'investissement du budget principal d'une vingtaine de millions d'euros par an, passant par une maîtrise des dépenses de gestion tout en intégrant un effort sans précédent en matière de ressources humaines. En lien avec des recettes dynamiques, le maintien du niveau de l'épargne de gestion autour des 13 M€ en compte administratif est essentiel.

Par ailleurs, la dette faible de la commune permet un financement partiel de l'investissement par un endettement raisonnable et maîtrisé, partant d'une capacité de désendettement aujourd'hui de 3,5 ans.

Pour mémoire en 2021, au budget primitif, le périmètre financier retraité de la commune tous budgets confondus en dépenses était de 100,66 M€ nets en réintégrant les coûts de l'administration commune à la charge de la commune de Quimper (93,4 M€ hors cette partie).

Les orientations politiques du budget 2022

Les orientations financières de 2022 expriment les priorités politiques définies par le projet de mandat en prolongement des actions du budget 2021.

Parmi les priorités, il convient de souligner celles qui vont avancer opérationnellement en 2022.

En matière de solidarité, la commune engage la phase opérationnelle du choix du maître d'œuvre pour la construction de l'hôtel des solidarités. La commune conforte par ailleurs les mesures visant à l'amélioration du service public de l'éducation (effet année pleine déprécarisation).

La démocratie de proximité est inscrite au cœur du processus décisionnel, les conseils de quartier, les commissions extra-municipales et les groupes de travail ad hoc sont appuyés dans leurs travaux.

La promotion et l'accompagnement de l'attractivité se poursuivent avec le lancement du concours pour la construction des halles gourmandes, l'accompagnement par la commune des travaux du PEM, des opérations de l'OPAH-RU ou encore du quartier de l'eau blanche. Plus largement, des opérations de renouvellement urbain structurent le projet politique déployé (Ty Bos, Kervilou, Roz Maria...).

Le déploiement en année pleine de la police municipale vise à assurer une ville apaisée où la tranquillité publique est assurée.

Les transitions sont au cœur de l'action publique, par une approche transversale, qui balaie aussi bien l'espace public et son aménagement, la mise en place de l'atlas de la biodiversité communale ou des chantiers de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Avec la tenue par l'EPCI d'assises de la mobilité, le développement des aménagements doux, le développement d'un schéma de sécurisation des abords des écoles et le lancement d'une étude sur l'aménagement des quais et du cœur de ville, la question des mobilités sera pleinement abordée.

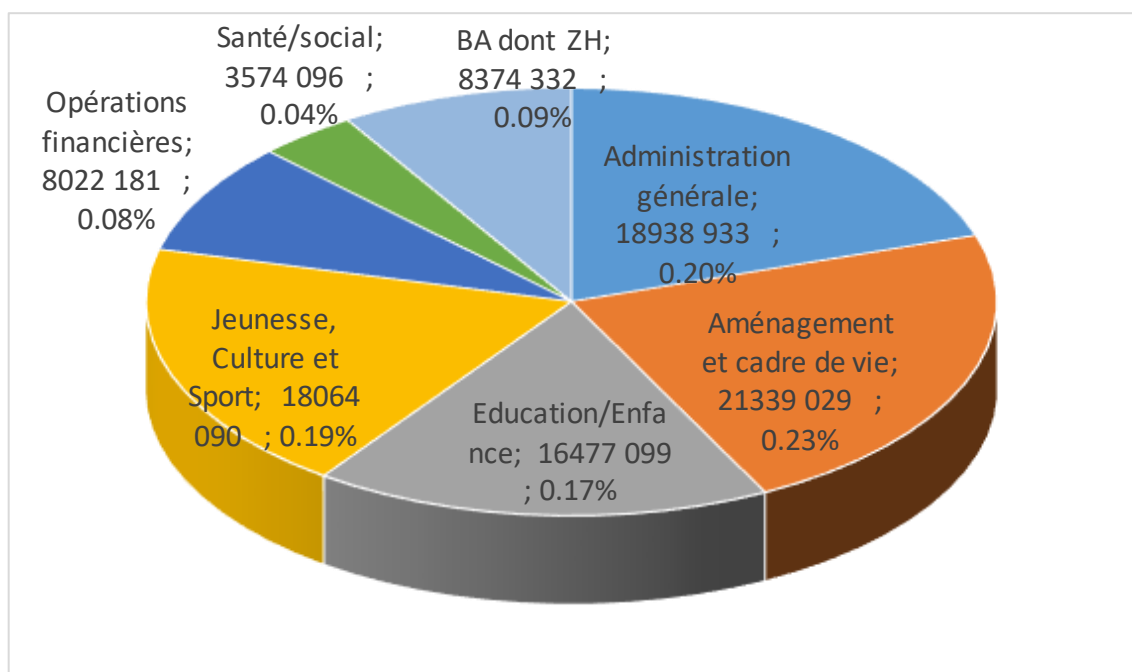
En matière d'organisation des services et de construction d'un service public de qualité, il convient de souligner l'effort inédit en matière de ressources humaines que ce soit au travers de l'amélioration de l'organisation, le développement de services nouveaux, la déprécarisation dans le secteur de l'enfance notamment, la mise en place du nouveau régime indemnitaire plus juste et attractif.

Le périmètre financier des budgets de la commune

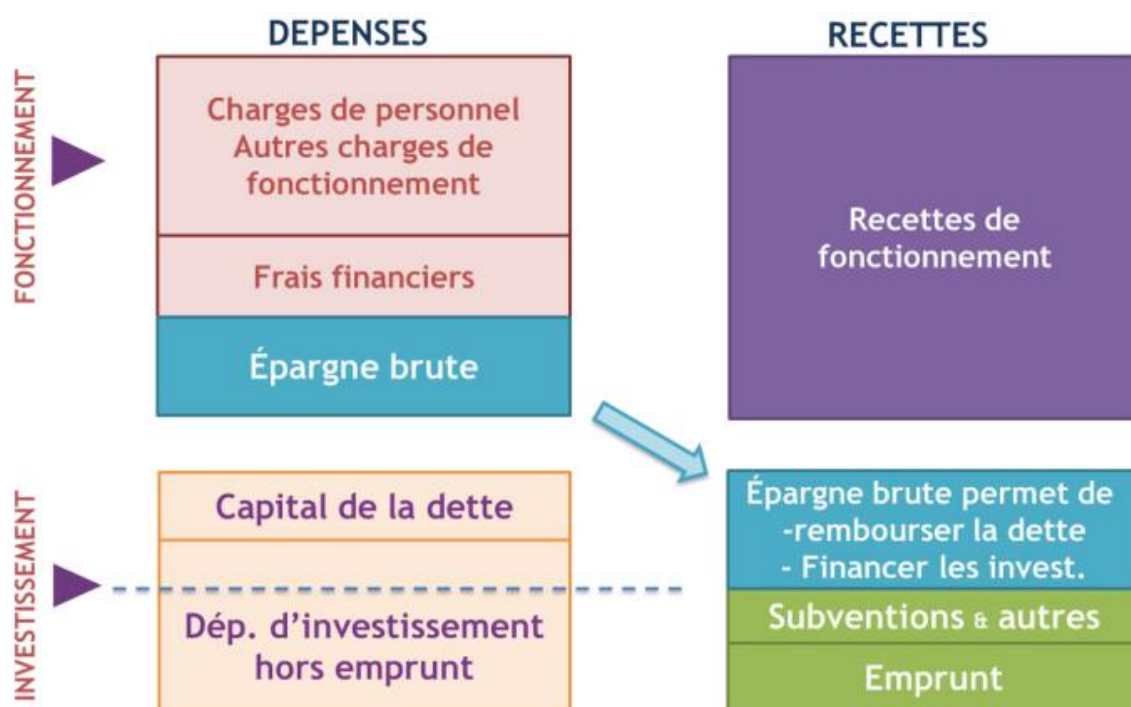
Dépenses réelles nettes		2019	2020	2021
principal	Dépenses réelles fonctionnement	56 023 517 €	55 625 242 €	56 683 591 €
	<i>dont subvention au CCAS</i>	2 987 113 €	2 762 913 €	2 790 500 €
	<i>Remboursement frais (-)</i>	1 461 891 €	1 081 889 €	1 338 831 €
	<i>Personnel AC QCOM (+)</i>	8 604 653 €	8 604 653 €	8 604 653 €
	<i>Dépenses réelles de fonctionnement net</i>	63 166 279 €	63 148 006 €	63 949 413 €
	Dépenses réelles investissement	18 538 699 €	18 679 806 €	23 428 337 €
	Dette	6 000 000 €	6 112 000 €	6 240 000 €
Total	87 704 978 €	87 939 812 €	93 617 750 €	
Zones d'habitat	Dépenses réelles fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Dépenses réelles investissement	3 419 800 €	5 188 000 €	5 112 225 €
	Dette			
Total	3 419 800 €	5 188 000 €	5 112 225 €	
Locations et camping municipal	Dépenses réelles fonctionnement	238 900 €	266 859 €	177 853 €
	Dépenses réelles investissement	286 000 €	438 000 €	266 000 €
	Dette			
Total	524 900 €	704 859 €	443 853 €	
Parkings en ouvrage	Dépenses réelles fonctionnement	355 000 €	395 182 €	608 072 €
	Dépenses réelles investissement	562 000 €	930 000 €	885 000 €
	Dette			

	Total	917 000 €	1 325 182 €	1 493 072 €
Total net avec administration commune	Dépenses réelles nettes de fonctionnement	63 760 179 €	63 810 047 €	64 735 338 €
	Dépenses réelles investissement	22 806 499 €	25 235 806 €	29 691 562 €
	Dette	6 000 000 €	6 112 000 €	6 240 000 €
	Total des dépenses	92 566 678 €	95 157 853 €	100 666 900 €
Total brut hors administration commune	Dépenses réelles brutes de fonctionnement	56 617 417 €	56 287 283 €	57 469 516 €
	Dépenses réelles investissement	22 806 499 €	25 235 806 €	29 691 562 €
	Dette	6 000 000 €	6 112 000 €	6 240 000 €
	Total des dépenses	85 423 916 €	87 635 089 €	93 401 078 €

La répartition par politique publique



Rappel du schéma de financement d'un budget du secteur public local



I - Les éléments de rétrospective

Il s'agit de la rétrospective financière du budget principal.

K€	2019	2020	2021
Produits fonctionnement courant stricts	67 256	65 189	66 089
Impôts et taxes	45 645	45 424	46 597
Contributions directes	40 085	40 398	41 532
Dotation communautaire reçue	0	0	107
Solde impôts et taxes	5 560	5 026	4 959
Dotations et participations	15 180	14 797	13 506
DGF	10 743	10 561	10 524
Compensations fiscales	1 703	1 811	1 066
FCTVA fct	12	0	12
Solde participations diverses	2 722	2 425	1 904
Autres produits de fct courant	6 431	4 969	5 986
Produits des services	6 007	4 594	5 513
Produits de gestion	424	374	473
Atténuations de charges	460	538	400
Produits de fonctionnement courant (A)	67 716	65 727	66 489
Produits exceptionnels larges	239	168	200
Produits de fonctionnement (B)	67 955	65 896	66 689
Charges fonctionnement courant strictes	51 914	50 524	51 966

Charges à caractère général	14 801	13 492	13 694
Charges de personnel	24 208	24 055	25 100
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	12 906	12 977	13 172
Atténuations de produits	242	352	564
AC versée	54	54	308
Contributions fiscales (FPIC, ...)	186	251	256
Solde atténuations de produits	1	46	0
Charges de fonctionnement courant (C)	52 156	50 875	52 530
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	15 560	14 852	13 959
Charges exceptionnelles larges	320	282	300
Frais financiers divers	3	3	5
Charges exceptionnelles	317	279	551
Charges de fct. hors intérêts (D)	52 476	51 158	52 830
EPARGNE DE GESTION (B-D)	15 479	14 738	13 859
Intérêts (E)	1 143	1 036	917
Charges de fonctionnement (F = D+E)	53 619	52 193	53 747
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	14 336	13 703	12 942
Capital (H)	5 596	5 954	6 092
EPARGNE NETTE (I = G-H)	8 740	7 749	6 850
Dépenses d'investissement hors dette	17 997	15 244	18 702
Dép d'inv hors annuité en capital	17 997	15 244	18 702
EPARGNE NETTE	8 740	7 749	6 850
Ressources propres d'inv. (RPI)	3 604	4 616	4 152
Opérations pour compte de tiers (Rec)	15	0	0
Fonds affectés (amendes, ...)	553	462	250
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	1 374	624	1 000
Emprunt	3 000	3 000	3 000

Avec un encours d'un peu moins de 47 M€ au 31 décembre 2021, la capacité de désendettement de la commune est de moins de 4 ans (3,5 ans en prévisionnel au 31 décembre 2021).

L'impact de la crise sanitaire a été particulièrement visible sur 2020, notamment sur les recettes et les dépenses de fonctionnement. La situation s'améliore en 2021 même si les recettes d'un certain nombre de services n'ont pas encore retrouvé leur plein niveau (droit de place, de stationnement avec les restrictions du premier semestre 2021 notamment).

La situation financière de la commune est saine

II - Approche prospective

A/ Les hypothèses

1 – Investissement prévisionnel

C'est une capacité d'investissement de 20 M€/an qui est posée comme objectif. Soit une capacité d'investissement de 120 M€ sur l'ensemble du mandat.

La PPI a été adoptée en juin 2021 par le conseil municipal. Elle est jointe pour mémoire en annexe à ce rapport.

La moitié environ est consacrée au maintien/amélioration de l'existant.

Pour 2022, il est notamment prévu :

- des crédits d'entretien du patrimoine (une dizaine de millions d'€), sur les bâtiments, les ouvrages d'art, l'espace public (dont la voirie) ;
- la poursuite de la construction du bâtiment de la providence ;
- des travaux de rénovation énergétique notamment dans des groupes scolaires ;
- des opérations d'accompagnement travaux du PEM et Quartier de la gare ;
- des crédits sur les mobilités douces, la sécurisation de l'abord des écoles ;
- le lancement de la rénovation du théâtre Max Jacob ;
- le lancement des travaux sur la cité sportive de Penvillers avec notamment la piste d'athlétisme.

2 – Évolution des recettes

Le nouveau panier fiscal à la suite de la suppression de la taxe d'habitation est relativement favorable avec des bases de taxe foncière dynamique. L'évolution minimale des bases est d'environ 2 % par an (incluant effet base et actualisation loi de finance).

La DGF poursuit sa lente diminution dans les prévisions.

Les autres recettes progressent du niveau de l'inflation.

Le renforcement de l'ingénierie financière, et notamment la recherche de financements extérieurs par les subventions, est un des objectifs forts qui se traduira dans l'évolution de l'organisation des services.

3 – Évolution des soldes de gestion

La capacité d'autofinancement est bonne. Il convient de la préserver pour permettre un financement des investissements par fonds propres (autofinancement et subventions) à une hauteur minimale de 50 %. La capacité de désendettement, de 3,5 ans aujourd'hui pourra être légèrement augmentée.

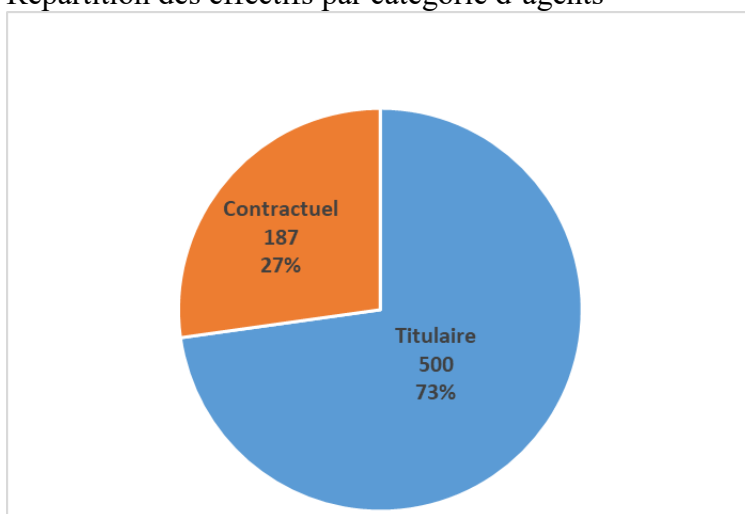
4 – Évolution des dépenses

La stabilisation des charges générales est prévue, les subventions sont inscrites dans une trajectoire d'évolution de 1% par an. Les dépenses de personnel sont prévues sur une trajectoire de 2 % par an visant à renforcer la qualité du service rendu, permettant de financer le GVT, les évolutions d'organisation et les créations de postes ainsi que le financement de la mutuelle et de la mise en place du RIFFSEP.

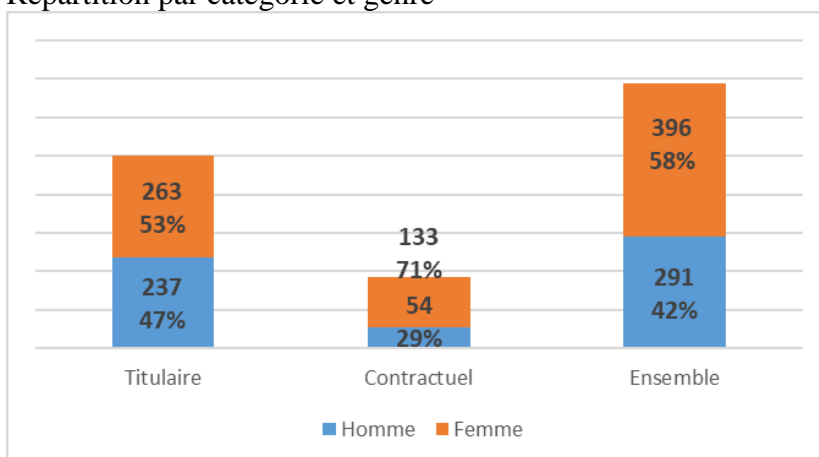
B/ Politique RH

La ville de Quimper emploie **687 agents** au 31/12/2021.

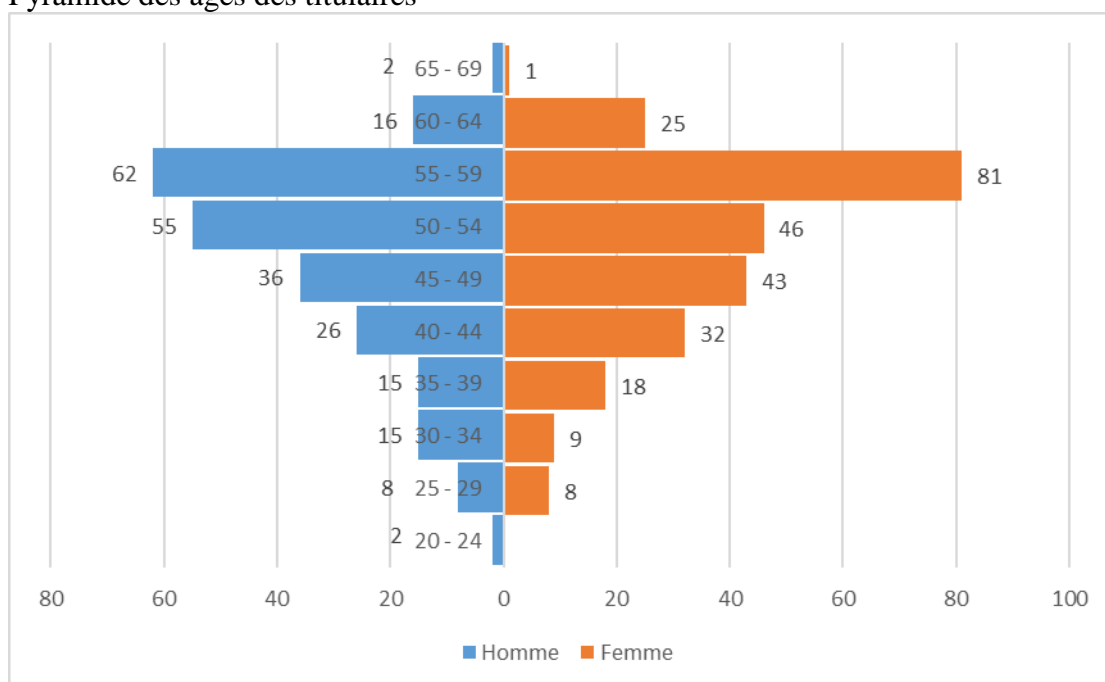
Répartition des effectifs par catégorie d'agents



Répartition par catégorie et genre



Pyramide des âges des titulaires



L'obligation de se mettre en conformité sur la durée légale du temps de travail pour l'ensemble des agents ainsi que le dossier relatif au RIFSEPP seront mis en œuvre en 2022.

Les mesures en faveur de la déprécarisation sur le secteur de l'enfance seront comptabilisées en année pleine en 2022.

Sur 2022, le déploiement de la police municipale sera complet.

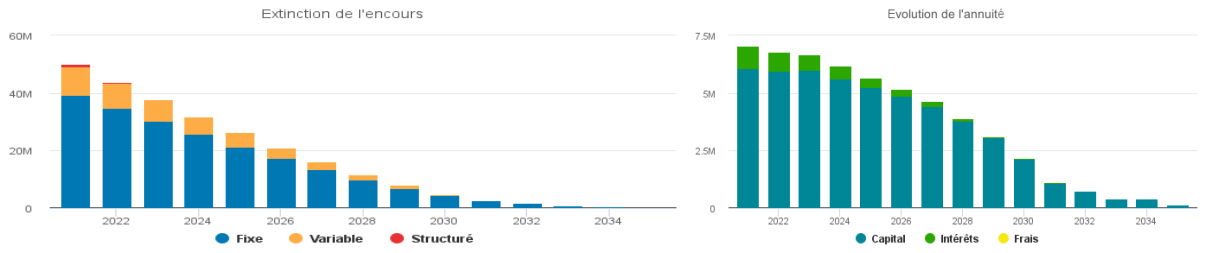
Des mesures nationales de reclassement indiciaire de certains agents de la catégorie C conduiront à une évolution de la masse salariale sur ce point de plus de 200 K€.

C/ Dette

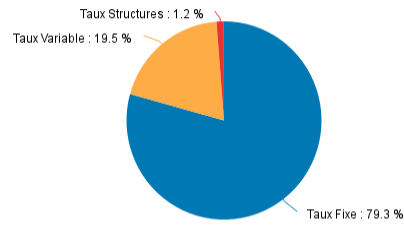
Évolution de l'encours

Caractéristiques de la dette au 31/12/2021	
Encours 43 889 526,19	Nombre d'emprunts * 23
Taux actuariel * 1,93%	Taux moyen de l'exercice 1,93%
<i>* tirages futurs compris</i>	
Charges financières en 2021	
Annuité 7 047 136,30	Amortissement 6 092 493,77
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 954 642,53	ICNE 264 661,77

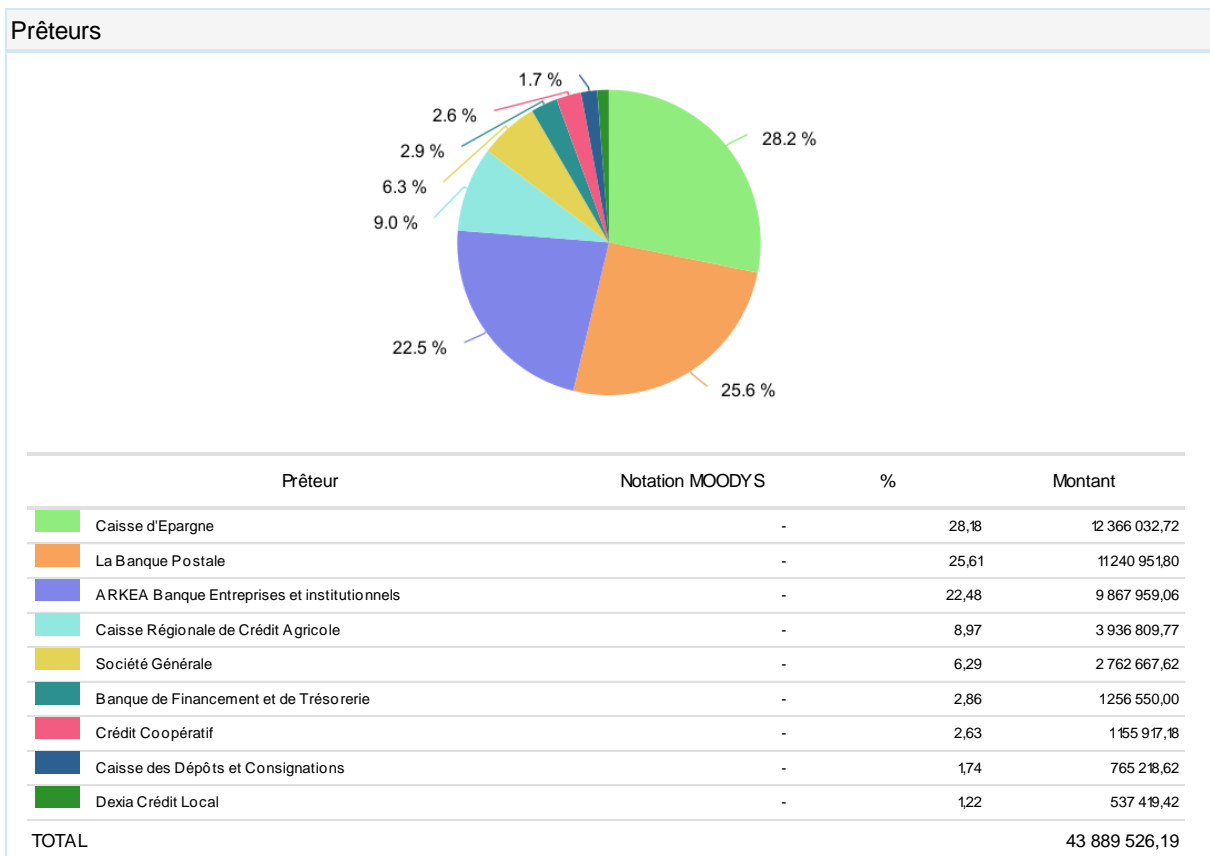
Extinction



Types de Taux



	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	34 804 470,72	8 547 636,05	537 419,42	43 889 526,19
%	79,30%	19,48%	1,22%	100%
Durée de vie moyenne	4 ans, 4 mois	3 ans, 9 mois	11mois	4 ans, 2 mois
Duration	4 ans, 2 mois	3 ans, 8 mois	10 mois	4 ans, 1mois
Nombre d'emprunts	17	5	1	23
Taux actuariel	2,23%	0,60%	3,94%	1,93%
Taux moyen	2,23%	0,58%	3,94%	1,93%



La commune de Quimper connaît un endettement modéré.

De ce fait, elle peut porter une politique d'investissement ambitieuse avec un recours partiel à l'emprunt sans toutefois dépasser une capacité de désendettement de 8 ans et en préservant un financement propres (autofinancement et subventions) de 50 % minimum des investissements.

III - Le cadre budgétaire de 2022

L'exercice 2022 prévoit une dynamique de recettes d'un peu moins de 2 %, portée avant tout par la fiscalité locale, tant par la dynamique physique que l'actualisation de la loi de finances.

La DGF est prévue en légère diminution (-0,3%).

Le niveau des redevances des usagers (droit de voirie, entrée musée...) reste prudent dans sa prévision après deux années très perturbées.

Au final les recettes évoluent faiblement dans ce contexte.

La base de travail

- un cadrage indiquant une reconduction des charges générales, une évolution contenue des subventions ;

- un effort sans précédent en matière de personnel avec l'instauration du RIFSEEP et sa mise en place pour 50 % en 2022 (puis 25 % supplémentaire en 2023, puis 2024). En 2022 il conviendra de prendre en charge l'évolution du RI pour près de 450 K€, la prise en compte des mesures nationales avec le GVT (250 K€), le reclassement indiciaire de certains agents de catégorie C (plus de 250 K€), les effets en année pleine des mesures d'amélioration et de développement des services à la population (déprécarisation, police municipale,... pour près de 500 K€) ;
- un niveau d'investissement fixé à 26 M€ ;
- la traduction budgétaire du projet politique ;
- le non recours au levier fiscal.

Le budget nécessitera certainement des clauses de revoyure dans l'année en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, du contexte économique et du contexte politique après les élections nationales du printemps.

Le conseil municipal :

1 – préalablement aux débats sur le projet de budget et en application de l'article L.2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales, prend connaissance du rapport relatif à la situation en matière de développement durable ;

2 – préalablement aux débats sur le projet de budget et en application de l'article L.2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales, prend connaissance du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

3 – ayant débattu du rapport sur les orientations budgétaires 2022 en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, prend acte de la tenue dudit débat.